

*Concours Départemental
des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris 2023*

**FICHE INDIVIDUELLE de CANDIDATURE
des PARTICULIERS**
au Concours des Villes, Villages, Maisons et Fermes Fleuris 2023

à rapporter en mairie avant le 2 juin 2023

NOM :

Prénom :

Personne âgée de Moins de 35 ans :

oui

non

Adresse :

N° tél :

Mail :

Pièce ci-dessous obligatoire

Renseignement bancaire

RIB ou RIP(à agraffer dans ce cadre)/N° siret si société ou association

Dans le cadre de l'organisation du concours, le Département de l'Indre s'associe aux communes participantes dans la collecte des données personnelles nécessaires au traitement des candidatures. Ces données sont uniquement destinées aux communes participantes (sous-traitantes), au Département de l'Indre responsable de traitement (représenté par le Président du Conseil départemental) et aux membres des jurys. Elles seront conservées pour une durée de 5 ans (sous réserve des nécessités liées au contrôle de la Chambre Régionale des Comptes). Dans le cadre du traitement de vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité et d'effacement. Pour ce faire, il vous suffit de faire une demande auprès du Délégué à la Protection des données du Département de l'Indre à rgpd@indre.fr ou en adressant un courrier à l'Hôtel du Département. La CNIL est l'autorité de contrôle au sens et pour l'application du Règlement Général sur la Protection des Données et des textes qui en découlent. Plus d'informations sur le site www.indre.fr – rubrique Mentions légales, « Protection des données personnelles », ou en adressant un courrier au Département.

Signature :